

AUTOEVALUATION UE 3.3 S 3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionalité
(1 ECTS)
Responsable UE : EB/NB

% de promotion (rayez les mentions inutiles) : A1 – A2 – B1 – B2

Numéro de groupe évalué (rayez les mentions inutiles) : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Nom des étudiants	CP

Métier présenté :.....

Critères d'autoévaluation du groupe	Note	Appréciations
<ul style="list-style-type: none">- L'organisation du travail (2 points)- L'anticipation, programmation et répartition des tâches (1,5 point)- Le travail en équipe (2 points)- La résolution de problèmes (1,5 point)- La recherche documentaire (1,5 point)- La gestion de conflits (implication individuelle/présentéisme...), la communication dans le groupe (1,5 point)		
Total	/10 points	

Date :

EVALUATION PAR LES PAIRS UE 3.3 S 3: Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionalité
(1 ECTS)
Responsable UE : EB/NB

% de promotion (rayez les mentions inutiles) : A1 – A2 – B1 – B2

Numéro de groupe évalué (rayez les mentions inutiles) : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Nom des étudiants	CP

Métier présenté :.....

Grille d'évaluation entre pairs		
Critères	Note	Appréciations
L'acteur de soins (rôle, formation, compétences) est présenté de façon synthétique et pertinente (2 points)		
Les éléments représentant la collaboration/coopération en équipe interprofessionnelle/pluridisciplinaire sont identifiés : - Eléments facilitants - Eléments faisant obstacle (2.5 points)		
Les bénéfices du travail en collaboration/coopération sont identifiés (outils de communication...) (2.5 points)		
La transférabilité de ce travail-->Exercice infirmier (1 point)		
Pertinence des supports et outils pédagogiques Les sources bibliographiques sont indiquées Respect du temps Répartition de la parole Qualité de l'animation (devra apparaître le retour sur le fonctionnement et la dynamique de groupe) (2 points)		
Note évaluation par les pairs 10 points		
Note auto-évaluation du groupe 10 points		
TOTAL 20 points		

Date :

Numéro du groupe évaluateur :

Nom du formateur:

Version 25/08/2025

EB/NB